

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_3_15**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 01 Avril 2025

Présents : 27

Votants : 31

**Objet : Demande de subvention
auprès de la DRAC pour le
mobilier de la médiathèque**

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur RISSE Michel

Pouvoirs :

Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DOLADILLE Monique, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Joël FOURNIER - Président informe que suite à des échanges avec la DRAC, notamment M. Nicolas DOUEZ, Conseiller livre et lecture à la DRAC, il a été évoqué la possibilité de bénéficier d'une subvention à hauteur de 40% des coûts d'aménagements intérieurs et extérieurs de la médiathèque (scénographie, mobiliers, équipements, matériel, jardin de lecture, frais d'étude, ...).

Selon la maîtrise d'œuvre qui a réalisé l'étude d'aménagement et l'estimatif, le montant des dépenses de l'opération sur ces dépenses pourrait atteindre 120 000 € HT.

De ce fait, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 48 000 € auprès des services de la DRAC et ce, au titre de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation relative aux bibliothèques).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le dossier de demande de subvention, AUTORISE le Président à solliciter l'Etat _ DRAC au titre de la DGD relative aux bibliothèques pour un montant de 48 000 € représentant 40% d'une dépense prévisionnelle de 120 000 € HT, AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette opération et prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 007-200039832-20250407-D_2025_3_15-DE

Emis le 07/04/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le